

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 02 juin 2026
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	23 + 6 pouvoirs	20 mai 2026	20 mai 2026

N° délibération	Objet
2026-094	Subvention à l'association Evasion en Pays d'accueil et de Loisirs (EPAL) pour les activités d'animation sur le territoire – année 2026

Le 02 juin 2026 à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret, sous la présidence de Jean, François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Sylvie MANZONI, Yvan RICHARD

BRASPARTS : Valérie BESNARD, Guy DENIEL, Sylvie LE QUEAU, Anne ROLLAND

BRENNILIS : Dominique COADOUR, Valérie JOUAN

HUELGOAT : Gaëtan PEYREBESSE, Audrey GUYADER, Aurélien MONFORT

LA FEUILLEE : Jean François DUMONTEIL, Haud LE GOLIAS, Alan SPARFEL

LOPEREC : Marc MEQUIGNON, Geneviève HEMON

LOQUEFFRET : Louis-Marie LE GUILLOU

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Christiane REDON, Arnaud COZIEN

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Francis KERVOELEN, Didier MADEC

Pouvoirs : Séverine GELIN à Sylvie MANZONI, Eric PRIGENT à Mickaël TOULLEC, Laura SERANDOUR à Audrey GUYADER, Karine DONCKERS à Aurélien MONFORT, Bernard BARON à Louis-Marie LE GUILLOU, André PAUL à Francis KERVOELEN

Absents : Coralie JEZEQUEL, Jean-Yves CRENN

Secrétaire de séance : Valérie BESNARD

Rapporteur : Anne ROLLAND

Par délibération du 10 février 2026, il avait été décidé de réaliser une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association EPAL pour la mise en place sur le territoire d'actions d'animation en direction des différents publics (petite enfance, enfance, jeunesse, vie sociale, ...) sur la période 2026 à 2029.

Le budget prévisionnel global des différentes animations (petite enfance, enfance, jeunesse, espace de vie social, ...) 2026 indique un montant prévisionnel maximal de subvention de 425 144,50 €.

Après en avoir délibéré, à 27 voix pour et deux abstentions (Louis-Marie LE GUILLOU et Bernard BARON), le conseil communautaire

- Prend acte de ce montant maximal de 425 144,50 € et autorise le versement de cette subvention pour les actions d'animations réalisées en 2026 sur le territoire de Monts d'Arrée Communauté.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,

